

Croix-Rouge internationale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **73 (1964)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

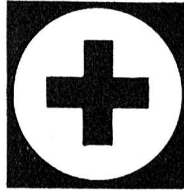
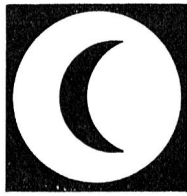
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Croix-Rouge internationale

Le rôle joué par la Croix-Rouge lors de catastrophes naturelles

Depuis sa fondation, en 1919, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a lancé à ses Sociétés membres 200 appels internationaux demandant du secours en faveur de pays frappés par une catastrophe.

Cette activité de pionnier déployée par la Croix-Rouge dans le domaine des secours en cas de désastres est l'un des aspects les plus passionnants de son histoire. Certes, le chemin à parcourir se révélait exceptionnellement long et difficile, mais les résultats obtenus ont été eux aussi exceptionnels. Aujourd'hui, le service de secours de la Croix-Rouge, qui s'étend au monde entier, est absolument unique. Ce fait est dû à ce que l'un des objectifs principaux des Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil-Rouges est d'intervenir, dans toutes les parties du monde, en faveur des victimes de calamités causées par les forces de la nature: tremblement de terre, inondations, incendies, sécheresses, épidémies, etc., ou d'autres événements, tels les conflits armés, les exodes de réfugiés et autres.

La valeur totale des secours fournis par les Sociétés nationales au cours des dix dernières années s'est élevée à plus de 360 millions de francs suisses.

Mais si l'intervention des Sociétés nationales dans le domaine du secours est actuellement plus intense que jamais elle revêt également un caractère de plus grande variété. Le devoir fondamental de la Croix-Rouge est et demeure d'intervenir dans des situations d'urgence causées principalement par des calamités naturelles. Dans ce sens, sa responsabilité primordiale consistera toujours à répondre aux appels des Sociétés nationales qui, aux prises avec une semblable situation, ont besoin d'une assistance extérieure pour pouvoir accomplir la mission qui leur échoit en de telles circonstances. Cependant, les Sociétés nationales ne sont pas seules aujourd'hui à faire appel à la Ligue. Des Gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées s'adressent à elle, en vue d'obtenir une aide immédiate et presque illimitée en ce qui concerne l'apport de secours internationaux, un domaine qui réclame également leur attention.

Aux prises avec de nouveaux problèmes, la Croix-Rouge a trouvé des solutions nouvelles. Elle a été amenée, durant ces dernières années, à s'engager dans des opérations à long terme, lorsque le caractère même du problème impliquait le prolongement d'une situation d'urgence (réfugiés d'Algérie); elle a travaillé dans le cadre d'une action médicale hautement spécialisée dont certains aspects appartenaient à la physiothérapie et à la rééducation (paralysés au Maroc); elle a pallié temporairement le manque de services médicaux, en

mettant à disposition des médecins et des infirmiers (Congo); elle a coopéré à des projets encore plus ambitieux visant à la complète réinstallation de victimes de catastrophes ou de réfugiés (Togo, Algérie, réfugiés du Rwanda au Congo, au Burundi et au Tanganyika).

Il ne semble malheureusement pas que la mission de la Croix-Rouge dans le domaine des secours puisse avoir un terme. Au contraire, de nouvelles tâches l'attendent, auxquelles, pendant les années à venir, elle se verra obligée de consacrer une nouvelle énergie. De nombreuses Sociétés de fondation récente ou en voie de formation se trouveront aux prises avec des problèmes qu'elles ne pourront pas résoudre par leurs propres moyens. Cela implique un nombre également important de situations d'urgence pour lesquelles la communauté internationale de la Croix-Rouge devra trouver des solutions.

C'est là la grande mission que les Sociétés nationales et la Ligue doivent se préparer à accomplir. Elles auront ainsi l'occasion de prouver une fois de plus que « la vocation de la Croix-Rouge est de venir en aide à tous ceux que ces calamités plongent dans la détresse ».

Une grande figure de la Croix-Rouge disparaît

Au début du mois de février, la Croix-Rouge internationale a eu à déplorer le décès d'une personnalité particulièrement attachante du monde Croix-Rouge, celui de la *Princesse Amrit Kaur*, présidente de la Croix-Rouge de l'Inde, vice-présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale et vice-présidente de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Tant dans son pays que dans le monde, Rajkumari Amrit Kaur était une figure particulièrement éminente de la Croix-Rouge internationale dont elle suivait régulièrement les travaux et les assemblées. Membre fondateur de la Croix-Rouge de l'Inde, elle fut élue au Comité central de cette Société en 1950 et devint également vice-présidente du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. A partir de 1952, elle remplit les fonctions de vice-présidente de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale.

Dans son pays également, Rajkumari Amrit Kaur a joué un rôle extrêmement important, ayant occupé, parmi beaucoup d'autres fonctions, celle de secrétaire de Gandhi pendant seize ans, le poste de Ministre de la Santé du Gouvernement de l'Union Indienne de 1947 à 1957 et la charge du Ministère des Communications en 1951/52. A ces divers titres, elle représenta son pays à de nombreuses réunions internationales et, en 1950, assumait en particulier la présidence de l'Assemblée mondiale de la Santé.